

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

66X05

REMBOURSEMENT AUX FRAIS **DE COLONIES DE VACANCES**

Le Conseil Municipal est informé que pour des raisons familiales, une demande de remboursement de participation aux frais de colonies de vacances a été présentée par :

Mr PETEL Christophe dont l'enfant BAQUET Adrien devait partir à la colonie de Tence (Haute Loire, Le Mont des Sportifs) du 02/08 au 16/08/2005.

Il est proposé que la somme versée pour cet enfant soit remboursée à la famille.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- DECIDE de rembourser la somme de :

➤ 106,25 € à Mr PETEL Christophe, 8 Bis Lot Bois Calas, Chemin Val Sec 13170 Les Pennes Mirabeau, correspondant à l'acompte de 25% du montant du séjour.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR	:	33
CONTRE	:	0
ABSTENTION	:	0

Ainsi fait et délibéré